

TOUS PARTENAIRES POUR AGIR



CONTRAT RÉGIONAL POUR L'ORIENTATION ET LA FORMATION EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



Contrat de plan régional
de développement
des formations
& de l'orientation professionnelles



UN ENGAGEMENT COMMUN DE L'ÉTAT, DE LA RÉGION ET DES PARTENAIRES SOCIAUX



LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (CPRDFOP) REPOSE SUR UNE STRATÉGIE CONCERTÉE ENTRE QUATRE PARTENAIRES.



TOUS PARTENAIRES POUR AGIR !

C'est le mot d'ordre des 16 signataires qui se sont engagés le 7 juillet 2017 à travers le contrat régional pour l'orientation et la formation professionnelles (CPRDFOP) en région Centre-Val de Loire. À travers cette signature, l'État, la Région et les partenaires sociaux employeurs et salariés marquent leur volonté de coordonner leurs actions pour les cinq prochaines années.

QU'EST-CE QUE LE CPRDFOP ?

C'est la contractualisation des politiques régionales de formation et d'orientation professionnelles élaborées entre l'État, le Conseil régional et les partenaires sociaux employeurs et salariés. Le CPRDFOP constitue ainsi une véritable feuille de route commune pour l'ensemble de ces acteurs (loi du 5 mars 2014).

UN CONTRAT ÉLABORÉ AU SEIN DU CREFOP

C'est au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) que le contrat et ses fiches action ont été élaborés. Cette instance quadripartite est composée de l'État, de la Région, des partenaires sociaux employeurs et salariés, mais également des opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et le réseau des chambres consulaires.

Lors de l'élaboration du CPRDFOP, les travaux de concertation et d'analyses réalisés au sein du Comité ont été nombreux. Cette activité dense marque l'attachement des acteurs institutionnels à la coordination de leurs actions pour apporter des réponses aux besoins des habitants, des entreprises et des territoires.

UN PROJET COMMUN AVEC LES CITOYENS

Parce que l'élaboration d'une stratégie de développement de la formation et de l'orientation professionnelles concerne tous les habitants du Centre-Val de Loire, les membres du CREFOP, sous l'impulsion du Conseil régional, ont donné la parole à des citoyens volontaires des six départements. Ce groupe d'une quarantaine de « citoyens contributeurs », qu'ils soient en formation, en activité, en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi, a été mis en place au printemps 2016 pour contribuer à l'élaboration du contrat. L'objectif était de réaliser un rapport à destination des décideurs afin d'alimenter leur réflexion dans les choix et les engagements pour les cinq années de vie du CPRDFOP.

Cette méthode participative et la volonté des membres du CREFOP d'élaborer un document en lien direct avec les préoccupations des habitants de la région font du contrat un acte d'engagement politique et citoyen.



CAP SUR LA FORMATION ET L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES POUR TOUS

En réponse aux mutations en cours (écologiques, énergétiques, numériques, sociétales...) les acteurs régionaux ont élaboré un contrat régional pour la formation et l'orientation reposant sur des actions innovantes, de qualité et en lien étroit avec les besoins des habitants, des entreprises et des territoires. Relever les défis en matière d'orientation, de formations professionnelles, de sécurisation des parcours, d'insertion et de maintien dans l'emploi, tel est l'enjeu du contrat pour les prochaines années.

LES ORIENTATIONS STRUCTURANTES



Pour tous les habitants de la région Centre-Val de Loire, le contrat doit permettre de :

- prendre en compte les aspirations individuelles pour favoriser l'épanouissement personnel,
- élever le niveau de qualification et de compétences tout au long de la vie par des actions de formation accessibles et de qualité,
- réduire les inégalités dans le parcours de formation,
- encourager l'autonomie dans la gestion des parcours professionnels sécurisés et outillés,
- favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi.

Pour les entreprises, le contrat doit permettre de :

- positionner l'individu au cœur de leur développement,
- renforcer leur compétitivité à travers un investissement formation gagnant pour l'entreprise et le salarié,
- répondre à leurs besoins nouveaux ou émergents en termes de métiers, d'emploi, de compétences et de qualification,
- outiller et accompagner les entreprises dans la définition de leurs besoins en ressources humaines, en particulier les TPE PME et entreprises de proximité,
- accompagner à la mise en œuvre d'une GPEC d'entreprise et territoriale,
- favoriser le dialogue social dans l'entreprise sur la formation professionnelle et la gestion des ressources humaines.



Pour les territoires de notre région, le contrat doit permettre de :

- réduire les inégalités des territoires dans l'accès aux services,
- renforcer la connaissance des besoins et spécificités des territoires,
- répondre aux besoins exprimés en termes de besoins de qualification, de formation, d'information et d'orientation.

Priorité 1

ACCOMPAGNER CHAQUE HABITANT DANS SES CHOIX D'INFORMATION ET D'ORIENTATION TOUT AU LONG DE SA VIE

La capacité à comprendre le monde environnant et la capacité à s'orienter sont des conditions fondamentales au développement des parcours professionnels. Chaque personne (jeune ou adulte), quel que soit son statut et son lieu d'habitation, doit pouvoir accéder à des ressources et à un accompagnement pour s'informer, construire son projet professionnel, se former et évoluer dans son parcours.

À travers cette priorité, il s'agit de poursuivre et de renforcer les actions conduites dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) visant à créer, pour tous, les conditions d'une orientation choisie et réussie tout au long de la vie.



OBJECTIF 1

Améliorer l'orientation : le Service Public Régional de l'Orientation au service de chacun

OBJECTIF 2

Accompagner les actifs dans la mobilisation du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) et du Compte Personnel d'Activité (CPA)

OBJECTIF 3

Rendre effectif le droit de changer de parcours

Priorité 2

DYNAMISER ET SÉCURISER

LES PARCOURS AU REGARD DES BESOINS DES PERSONNES, DES TERRITOIRES ET DES ENTREPRISES



Face aux mutations (numériques, écologiques, énergétiques, organisationnelles et sociétales) que connaissent les individus et les entreprises sur les territoires, répondre aux besoins des citoyens et des entreprises en termes de compétences, d'emploi et de sécurisation des parcours par des actions ciblées de formation professionnelle est primordial. Pour les individus, la formation professionnelle tout au long de la vie permet de

favoriser le développement des compétences et l'accès aux différents niveaux de qualification, de contribuer à la promotion sociale, à l'émancipation, à l'épanouissement personnel et favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi. Pour les entreprises, il s'agit d'un levier fort favorisant la compétitivité, l'innovation et le développement et, qui plus est, un outil de pilotage d'une stratégie en matière de ressources humaines.



OBJECTIF 1

Permettre à tous d'accéder à une formation de qualité, en fonction de ses besoins et pour sécuriser son parcours

OBJECTIF 2

Accompagner les entreprises dans la définition de leurs besoins actuels et nouveaux en termes de métiers, d'emplois et de compétences



Priorité 3

LA COHÉRENCE DES SCHÉMAS DE FORMATION SPÉCIFIQUES AVEC LES PRIORITÉS DU CONTRAT

Conformément aux exigences de la loi, le CPRDFOP intègre les schémas de l'apprentissage, des formations sanitaires et sociales et le Plan régional pour l'acquisition et le développement des compétences de base. La prise en compte de ces schémas comme priorité à part entière du contrat doit permettre une articulation féconde entre les différentes politiques publiques menées sur le territoire dans le domaine de l'orientation et de la formation.

SCHÉMA RÉGIONAL DE L'APPRENTISSAGE

Permettre aux jeunes de construire leurs projets professionnels et de choisir la voie de formation adaptée à leurs besoins ; développer une offre de formation en apprentissage au service des jeunes, des entreprises et des territoires ; innover et moderniser : inventer ensemble le CFA du futur

SCHÉMA DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Co-construire la professionnalité ; sécuriser les parcours et la mobilité professionnelle ; adapter l'offre de

formation dans chaque territoire ; accroître l'attractivité des métiers ; améliorer la qualité des formations et amorcer le rapprochement avec l'université

PLAN RÉGIONAL POUR L'ACQUISITION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE BASE

Prévenir les situations d'illettrisme ; accompagner et former les publics ; outiller, professionnaliser les acteurs et communiquer

Priorité 4



UNE GOUVERNANCE QUADRIPARTITE AU SEIN DU CREFOP GAGE DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET DE PILOTAGE DU CPRDFOP

La volonté des partenaires est forte d'atteindre les objectifs ciblés au travers du contrat. En appui de cette exigence, une gouvernance active doit être mise en place grâce au CREFOP sur le pilotage du contrat. Cela passe par une responsabilisation accrue des signataires, la mise en place d'une instance de coordination des financeurs et d'outils de pilotage, de suivi et d'évaluation renouvelés.

OBJECTIF 1

Des signataires responsables et mobilisés

OBJECTIF 2

Améliorer la qualité et la prise en charge financière des formations en fonctionnant en conférence des financeurs

OBJECTIF 3

Améliorer la prise de décision en se dotant d'outils de suivi et en évaluant nos politiques au fil du contrat

OBJECTIF 4

Élaborer un plan de communication afin de rendre les différents engagements et actions conduites lisibles pour les citoyens et les entreprises

LE CONTRAT EN ACTIONS

LES FICHES ACTIONS **POUR DÉCLINER OPÉRATIONNELLEMENT LES ENGAGEMENTS**

- 1 Renforcer la visibilité du SPRO pour le grand public**, pilotée par le Conseil régional
- 2.1 Plan régional de communication en direction des professionnels sur l'orientation et les formations**, pilotée par le Rectorat et le Conseil régional
- 2.2 Mise en œuvre d'un outil d'orientation tout au long de la vie**, pilotée par le GIP ALFA Centre
- 3 Mieux faire connaître le CEP et le CPA**, pilotée par l'U2P
- 4 Favoriser la persévérance en formation et mieux connaître la diversité des décrochages**, pilotée par le Rectorat et le Conseil régional
- 5 Accompagner la remédiation et le raccrochage**, pilotée par le Rectorat et le Conseil régional
- 6 Valoriser ses compétences et son parcours**, pilotée par la CFDT et le MEDEF
- 7 Lever les freins d'accès à la formation**, pilotée par le Conseil régional et le GIP ALFA Centre
- 8 Anticiper les sorties par un accompagnement avant, pendant et après la formation**, pilotée par Pôle Emploi
- 9 Des cartes de formations professionnelles articulant demandes sociales et économiques**, pilotée par le Conseil régional
- 10 Campus des métiers et des qualifications**, pilotée par le Conseil régional et le Rectorat
- 11 Développer une offre de formation continue de qualité, individualisée, modularisée et innovante**, pilotée par le Conseil régional, le MEDEF, la CFDT et la DIRECCTE
- 12 Rapprocher les utilisateurs de la formation**, pilotée par le Conseil régional et Pôle Emploi
- 13 Territorialisation de l'offre de formation**, pilotée par le Conseil régional
- 14 Coordination des initiatives locales et développement des espaces de concertation**, pilotée par la DIRECCTE
- 15 Connaissance du tissu économique local**, pilotée par le GIP ALFA Centre et la DIRECCTE
- 16 Accompagner les entreprises pour faciliter l'expression et la qualification de leurs besoins**, pilotée par Pôle Emploi, le MEDEF et l'U2P
- 17 Mettre en place une conférence des financeurs**, pilotée par le Conseil régional et les partenaires sociaux
- 18 Élaborer une stratégie de communication pour le CPRDFOP**, pilotée par le Conseil régional, l'U2P et la Commission orientation du CREFOP

SCHÉMAS RÉGIONAUX :

- **Schéma régional de l'apprentissage**, piloté par le Conseil régional
- **Schéma des formations sanitaires et sociales**, piloté par le Conseil régional
- **Plan régional pour l'acquisition et le développement des compétences de base**, piloté par le Conseil régional et l'État

Retrouvez le contrat et l'ensemble des fiches actions sur : <http://www.etoile.regioncentre-valdeloire.fr/GIP/CPRDFOP>



Région Centre-Val de Loire
9 rue Saint-Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
www.regioncentre-valdeloire.fr